

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue par visioconférence le 27 juillet 2020 à 17 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Patrice Lemay et madame Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absents : Sébastien Leclerc et Lina Trépanier

Heure du début de la séance extraordinaire : 17 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**139-07-2020**      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JUILLET 2019 À 17H00

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt d'une demande en coopération intermunicipale
5. Période de questions aux contribuables
6. Levée de l'assemblée

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté

**140-07-2020**      4. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET 4- SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière et Saint-Flavien désirent présenter un projet de visant la coopération intermunicipale pour la gestion d'une ressource en comptabilité dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par André Poulin et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**QUE** le conseil de Saint-Édouard-de-Lotbinière s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la gestion d'une ressource en comptabilité et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

**QUE** le maire, Madame Denise Poulin, et la secrétaire trésorière, Madame Marie-Josée Lévesque sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande financière.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

141-07-2020

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**QUE** la séance soit levée à 17h08.

---

Denise Poulin, Maire

---

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Denise Poulin, Maire